Council Chambers
City Hall
Moncton, N. B.
January 15, 2018
5:00 p.m.

M I N U T E S – REGULAR PUBLIC MEETING

MEMBERS OF CITY COUNCIL

Mayor Dawn Arnold
Councillor Pierre Boudreau
Councillor Greg Turner
Councillor Paulette Thériault
Councillor Shawn Crossman
Councillor Blair Lawrence
Deputy Mayor Charles Léger
Councillor Bryan Butler
Councillor Robert McKee
Councillor Susan Edgett
Councillor Paul Pellerin

ABSENT

ALSO PRESENT

M. Landry, City Manager
B. Quigley, City Clerk & Director of Legislative Services
D. MacLellan, General Manager Safety Services
C. Dallaire, General Manager, Parks, Leisure, Culture and Heritage
N. Robichaud, General Manager, Legal and Legislative Services
J. Martin, General Manager Finance and Administration Services
D. Morehouse, Director Public Works
L. Hansen, General Manager, Corporate Services
B. Budd, Director Urban Planning
I. LeBlanc, Director Corporate Communications
J. Duguay, Cultural Development Officer
N. Melanson, Corporate Communications
S. Anderson, Senior Planner, Urban Planning

1.
CALL TO ORDER/OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.
ADOPTION OF AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion: That the agenda for the January 15, 2018 Regular Public Council meeting **be approved** with the following:

- Addition – Resolution– Granite Drive

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Deputy Mayor Leger

MOTION CARRIED

ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion: That the minutes of the Regular Public Council meetings of December 18, 2017 **be adopted** as circulated**.**

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

4.
CONSENT AGENDA/QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

The Clerk explained to Council that the Events Department received a request for a one-hour exemption to the Noise By-Law by the organizers of FLASH Festival. Unfortunately this request was received after the Council Report Form for the street closure had already been approved.

Motion: That the following street closure be granted to allow FLASH Festival to present their event as planned:

- Full closure of Main Street from Church Street to Alma Street on Saturday, February 3 from 11 a.m. to Sunday, February 4 at 1 a.m.

That the following Noise By-Law exemption be granted to allow the FLASH Festival to occur as planned:

- An exemption to the Noise By-Law from 11 p.m. on Saturday, February 3, 2018 until 12:00 a.m. on Sunday, February 4, 2018 for a winter event in Assomption Plaza / Main Street.

Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

5.
PUBLIC PRESENTATIONS/PETITIONS/APPEARANCES/ PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

5.1 **Presentation** – United Way 2017 Campaign Update – Kirk Muise, Campaign Chair
Mr. Muise came before Council to provide an update on their 2017 campaign which has been launched as of today and runs through to February 28, 2018. The goal is to create a movement in the community. The campaign so far this year is $90,000 away from their goal of $2.5M.

Reaching their goal will allow the United Way to provide their community partners with the funding they are expecting. Throughout 2018, United Way will be funding 27 programs provided by 24 agencies in the community.

Mr. Muise thanked the City of Moncton for their continued support of the United Way Campaign.

5.2 **Presentation** – Winter Snow & Roadway Management – Don Morehouse, Director Public Works

Mr. Morehouse provided an overview of the City of Moncton winter snow and roadway management. He indicated that administration is aware of the frustrations felt by citizens with the road conditions these past few weeks.

Mr. Morehouse provided an overview of the Operation Procedures undertaken by the City. These procedures are broken down into 3 different phases.

Preparation phase –
This phase is a year round operation. It includes procurement, maintenance, and calibration of equipment, staff training, introduce new technology, review routes, confer with other municipalities, materials are delivered to the dome, etc. The salt dome can hold approximately 10,000 tons of salt. A salt management policy has been created and reviewed to ensure that the streets and roads are kept in a safe manner. This policy also takes into consideration the environmental impacts of salt use on our roadways. The department works closely with the communications team to ensure that the public is kept up to date on road conditions and clearing.

Mr. Morehouse indicated that prior to a storm event, as well as during the event, several key factors are undertaken, such as monitoring temperature/precipitation, dew levels, patrols, etc.

Response phase –
Mr. Morehouse explained that this phase can change depending on the different types of storm/precipitation. The services, from a street point of view, are broken into a two tier approach. Tier one address's 515km of roads within the city – 18 units and 3 contractors are deployed at this point consisting of 13 salting and plowing units. Once the storm progresses tier two comes into effect. The contractor component of the City's business starts to plow the remaining 583 lane kms of roadway. Once again communications is a key component of the process, Mr. Morehouse explained that staff has been cross trained to operate the equipment, this allows for better control of shifts and equipment being properly utilized.

He explained that the City has a Level of Service, adopted by Council in 2012, which identifies the service levels by road classification. In general regarding freeway and arterial roadways (Mountain Rd. /Wheeler Blvd.) the goal is to have a bare driving surface within a 24-hour period. Re: Collector roads (Evergreen Drive and all local streets) the goal is to have a bare center strip within 24-hour.

Recovery phase –
Mr. Morehouse indicated that this phase deals with the remaining cleanup of the roads. They review sidewalks, fire hydrants, snow to haul, salt and sanding as required, equipment repairs, and a debrief of the storm on how the storm was handled. Communications continue during the recovery phase.

Mr. Morehouse indicated that there are always factors that can affect the plan. He provided a few examples:

- The existing status of the road network when coming into a storm event – snow packed, icy, has the brine application been applied, the temperature (colder temperatures inhibit the use of brine).

- Timing and duration of the storm event
- Type of precipitation – snow, ice, freezing rain, sleet, hail – or all type at once

Mr. Morehouse explained that all the factors during the storm event are then taken into consideration and a decision is made on how to proceed. Each event can have a different roll out – depending on the type of precipitation.

Mr. Morehouse noted that this year the City is no longer able to acquire the required salt from the Sussex area. Procurement was able to secure a salt supply through Windsor Salt, which is the supplier for the Department of Transportation and Infrastructure. The City originally went with this product, and worked with it; however, operators were providing feedback that they felt the salt in the lower temperatures, didn't seem to have the same strength and effectiveness as the previous supply. As a result, the City has sourced another supplier , bringing in over 800 tons of salt. The supplier is open to working with the City to find a solution, and comparative testing will occur in the near future in order to ensure that the product is what is needed on the roadways. All test results performed on salt used by the City, as well as tests performed by other communities using the salt, have been comparable, meeting ASTM standards. He did indicate that until administration feel that the salt is reacting properly the City will continue to use their second source. He indicated that no new equipment has been purchased since last season. The level of service has not changed this season. It was recognized through training and review that brine should be utilized if conditions allowed.

Councillor Pellerin mentioned that as of 2017 the City of Moncton has 550 kms of roads vs 482 kms in 2011-2012 representing an increase of 14.5% in roads however, the amount of tonnage has not increased. He feels that it is no longer the same level of service being provided, as the tonnage has not increased. In response to Councillor Pellerin, Mr. Morehouse indicated that the Dicky John and the gate opening systems communicate with one another, and this can be controlled by the driver. Mr. Morehouse provided an overview of the workings of these systems. In response to Councillor Pellerin's question as to how the City is monitoring the $100,000 reduction in salt purchase, Mr. Morehouse indicated that the reduction was a result of the trend seen over the past years of reduced usage of salt required on city streets.

Councillor Pellerin also expressed concerns with waiting to plow streets, in particular when a storm occurs during normal workhours, traffic travelling these roads will compact the snow, and in turn it will become icy. Councillor Pellerin suggested that plows/salt trucks be sent out earlier than they currently are being sent for clearing. He indicated that he found the level of service has been reduced this year.

Councillor Butler indicated that it is important for the City of Moncton to take responsibility for the issue. He requested that administration review the process taken, and return to Council with a solution as soon as possible..

Deputy Mayor Léger felt that the salt/sanding of City streets was different this year. There seemed to be much less. He observed that the trucks were only going down the center lane. It is his belief that the system needs to change.

City Manager Landry indicated that administration have been reviewing the comments/feedback received in order to come to a conclusion as to what happened during that particular weather event and that conversations regarding service levels will be undertaken during 2018. The conversation will not only entail snow removal and salt management, it will also be surrounding line paining, street sweeping, etc. He reiterated that public safety is the City's top priority, and should funds be required there are many reserves that can be utilized.

In response to Councillor Crossman's question, Mr. Morehouse indicated that the brine is produced in house and can store up to 30,000 litres of brine. Brine is considered a preventative measure is a common adopted standard across the industry. Currently the City is increasing use of the product and will be adding a new tank to the fleet.

Councillor Pellerin, as a point of information, reminded citizens that the City of Moncton has a total $40M in reserves and at 1.5% interested that would provide $600,000. He indicated that he felt that Council and administration could have added that $600,000 into improving service levels, and purchasing additional equipment without adding to the tax rate.

Other Presentation/Autres présentations

5.3 **Presentation** – Coldest Night of the Year – Cathy Manuel and Mel Kennah
Ms. Manuel and Mr. Kennah came before Council to discuss the services provided by Youth Impact. Fundraisers such as Coldest Night of the Year fund these different services. The walk this year is to going to be held on February 24, 2018. Youth Impact is looking to have 50 teams registered this year and has a fundraising goal of $80,000.

They thanked the City of Moncton for their continued support of the event, and look forward to having a City Slickers team registered once again this year.

5.4 **Presentation** – Tiny Houses – Michael Tessier
Mr. Tessier came before Council to discuss the establishment of the Tiny Houses Movement within the City of Moncton. This movement has solved some of the homelessness issues within municipalities across the US.

Mr. Budd indicated that Tiny Homes would have to meetfor National Building Codes, zoning by-law, CSA changes, in order to establish a community. Councillor Butler requested that the City Manager explore what would be entailed for establishing a Tiny House Movement within the City and report back to Council.

6.
PLANNING MATTERS/ QUESTIONS D'URBANISME

6.1 **Public Hearing** – 235 Université Avenue – ***no objections received***

Councillor Boudreau left the meeting

Mr. Budd advised Council that tonight's purpose is to hold a public hearing for the development being proposed at 235 Université Avenue. He indicated no objections have been received.

The developer is requesting to rezone (PID 7063238) from R3 Zone (Multiple unit dwelling) to MU Zone (Mixed use) to accommodate a mixed use development with medical offices on the main floor and residential units on the second and third floors.

The Planning Advisory Committee is proposing that Council approve the development with several conditions being imposed. Second and third readings will be given during this evening's Council meeting.

Motion: That Council **proceed** with the Rezoning Application subject to the following conditions:

1) That an opaque fence shall be constructed and maintained along the south lot line and along the east lot line. The fence shall be made of a natural wood material that complements the surrounding landscape;
2) That the existing trees at the rear of the property be retained where possible or be re-established if damaged;
3) That a parking count of not less than 15 spaces plus 2 barrier free shall be required on-site;
4) The development shall be carried out in general conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B;
5) That the $1,000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

Moved by: Councillor Theriault
Seconded by: Councillor Crossman

MOTION CARRIED

6.2 **New Rezoning Application** – 329 Ryan Street

The Urban Planning Department has received a rezoning application from Phil Couture, PVC Home Builders, on behalf of Frank & Merle Holland, land owners, to rezone 329 Ryan Street from R-2 (Two Unit Dwelling) to P-1 (Community Use) Zone to accommodate a commercial daycare centre.

The applicant is proposing to build a daycare centre for approximately 140 children that will cater to Francophone families in the north end of Moncton. The daycare will offer care to children from preschool to after-school. Single unit homes flank the lot to the east and west and there are two semi-detached houses that abut the lot at the back to the north. All surrounding lots are zoned R2 (Two-unit dwelling). The daycare will consist a single storey building.

Councillor Boudreau returned to the meeting

Motion : That Moncton City Council **proceed** with the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.54 and:

1) That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-213.54;
2) That a public hearing be set for February 20, 2018; and
3) That By-law Z-213.54 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views; and,

The rezoning, if approved, should be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to:

1) That a minimum 5 metre setback be retained along the eastern property line where the playground abuts the residential home to the east;
2) That the screening fence that runs along the property lines at the sides and back be made of wood;
3) The development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B; and
4) That the $1,000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

Moved by: Councillor McKee
Seconded by: Councillor Edgett

MOTION CARRIED

6.3 **New Rezoning application** – PID 70629274 and a portion of PID 70627344 off Maplehurst Drive

The Urban Planning Department has received an application from J.R Daigle Engineering Ltd., on behalf of Paul Arsenault, Mountain Way Developments Inc. to rezone PID 70629274 and a portion of PID 70627344, off Maplehurst Drive, from R2 Zone (Two unit dwelling) to R3 Zone (Multiple unit dwelling), RM Zone (Residential Mix) and P1 (Community use Zone). The intent of the rezoning is to accommodate a new residential mixed use development along with the new public middle school.

The proposal calls for various housing nodes – a node with medium-to-high density multiple unit dwellings, a node of medium density townhouses, a node of high-end, single story retirement townhouses, a large number of single unit dwellings (some of which will be waterfront properties), as well as a daycare, new public school, and a trail system that runs through the whole area. The existing R2 (Two Unit Dwelling) Zone will also allow two unit dwellings (e.g., duplexes and semi-detached residential units).

Administration from the Urban Planning Department is recommending the development proceed with several conditions being imposed on the development.

Motion: That Moncton City Council **proceed** with the Zoning By-law amendment being By-law Z-213.53 and:

1) That Council give 1st reading to Zoning By-law amendment By-law Z-213.53;
2) That a public hearing be set for February 20, 2018; and
3) That By-law Z-213.53 be referred to the Planning Advisory Committee for its written views; and

The rezoning, if approved, should be subject to a conditional zoning agreement, including but not limited to:

1) That all conditions of the environmental impact assessment Certificate of Determination be met and approved prior to receiving a building and development permit;
2) That a detailed stormwater management plan for the entire development, which includes a Naturalized Stormwater Retention Pond, be completed and be integrated into a subdivision agreement prior to any construction taking place in the development;
3) That the existing trees buffering the Northwest trail be undamaged during construction;
4) That all drainage swales be located fully within the private lots;
5) That no trees within any City-owned land for public purposes be cut or damaged during construction of swales on private properties;
6) That a sidewalk or multi-purpose trail be built in the City-right-of-way on the north side of Future Street C between the LFPP trail and the intersection of Future Street B;
7) The development shall be carried out in general conformance with the plans and drawings submitted as Schedule B;
8) That the $1,000 security deposit required for a Conditional Rezoning Agreement and by-law registry fees be paid prior to registration.

Moved by: Councillor Butler
Seconded by: Councillor McKee

Mr. Budd indicated that a traffic study has been conducted by the developers, and no issues were revealed.

Councillor Pellerin questioned if a sidewalk plow should be purchased this year with the new school going forth in the area. City Manager Landry indicated that the Leadership Team is looking into the feasibility of this purchase within this fiscal year.

Councillor Lawrence inquired if there are plans to have integrated sidewalks within the neighbourhood. Mr. Morehouse advised that the Engineering Department is looking into incorporating these within new developments. It was noted by Mr. Morehouse that further details will be provided to Council on the subject at a later date.

Councillor Lawrence questioned if there has ever been a cost analysis undertaken for comparison between wider streets and integrated sidewalk. He requested that the Engineering Department perform a comparison and advise Council if this would be a viable cost effective option.

MOTION CARRIED

6.4 **Tentative Plan** – Amending Caledonia Industrial Estates (South) Subdivision

Motion: That Moncton City Council:

- Assent to the location of Rue Price Street (public);
- Assent to the location of Rue Loostouk Street (public);
- Assent to the location of Rue De Fiedmont Street (public);
- Assent to the location of two (2) Future Streets; and
- Assent to the location of Land for Public Purposes as shown.

Subject to the following Conditions:

- Streets and Services shall be designed and constructed in accordance with the City of Moncton's current subdivision standards;
- The Provincial Minister of Transportation and Infrastructure has granted approval of an emergency access to TCH (Route 2); and
- Canadian National Railway Company has granted approval of the Price Street rail spur crossing.
- That the required upgrades to the Price Street and Elmwood Drive intersections, as contained in the Traffic Study, be implemented by Moncton Industrial Development Ltd. at their cost as part of their first phase of construction.

Moved by: Councillor Theriault
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

6.5 **Plaza Oval Naming** – Downtown Events Centre

Motion: That City Council:
1- **approve** the addition of the name "Ian Fowler" to the Name Bank, as per the policy; and
2- **approve** the use of the name "Ian Fowler" to the new event oval being constructed at the Downtown Center Plaza.

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Deputy Mayor Leger

MOTION CARRIED

7.
STATEMENTS BY MEMBERS OF COUNCIL/ EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Boudreau
- He reflected on the successes of Council during the year 2017. It is his belief that 2018 will be an equal, if not better, year for the City of Moncton.

Paulette Thériault
- Wished all citizens of Ward One a very Happy New Year.
- Reiterated the importance of including Botsford Street as the *Arts and Cultural area* within the Downtown plan.
- Spoke of the repurposing of the former MHS and wished Heritage Development success in this endeavour.
- Spoke of the Heritage Trust Conference which will be held in New Brunswick in 2018.
- Thanked MH35 team on their tireless work on the former MHS file.

Blair Lawrence
- Congratulated the Moncton Squash team for their National Masters win this past weekend.
- Encouraged citizens to attend a Moncton Magic's game, as they are entertaining for the whole family.

Susan Edgett
- The month of January is Alzheimer's awareness month.

Paul Pellerin
- Thanked and congratulated Charles Burrell on the 4th anniversary of the Humanity Project.

Dawn Arnold

- Thanked all City staff for the hard work provided to the citizens of Moncton in keeping them safe during the ever changing weather events recently.
- Thanked all citizens that took time to clean out catch basins, reported any issues during the recent storms.
- Momentum in the City at present is great. She provided statistics on building permits and economic growth.
- Spoke of the many jobs that greater Moncton area, and that it is her hope to attract young adults currently living in other cities back to their hometown, as well as bring newcomers to our beautiful city.
- Spoke of the Affordable Housing report.
- Spoke of the many events and work that will be happening in 2018.

8.
REPORTS AND RECOMMENDATIONS FROM COMMITTEES AND PRIVATE MEETINGS/ RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

8.1 **Presentation** – Cultural Board Annual Report to Moncton City Council –Kim Rayworth, Co-Chair and Joanne Duguay, Cultural Development Officer

Ms. Duguay provided Council with an overview of the make up the committee members.

Ms. Rayworth provided an overview of the workings of the Cultural Board. The year has been full of activities, however, there are certain projects and achievements that grant a special mention, such as:

- The City of Moncton receiving the Award of Excellence in Cultural Planning for its 2016-2026 Cultural Plan from the Creative City Network of Canada.
- Local artist Peter Powning was awarded the commission of the Public Art project for the Downtown Centre Plaza
- Creative City Network of Canada – Award of Excellence in Cultural Planning
- Public Art Commission for Downtown Centre Plaza
- Hiring of a new Director of Resurgo Place, Culture and Heritage

The 2016-2026 Cultural Plan, along with its Implementation and Action Plan includes the following emerging themes and strategic actions:

- Cultural Investments
- Infrastructure
- Heritage
- Cultural Activities
- Cultural Identity

In total, 55 local non-profit organizations received over $900,000 in grants from the City, which provide those groups with the opportunity to present year-round activities and events, such as Festival Inspire, the Highland Games, and many concerts and plays. Core, Major and Multi-Year grants allow organizations such as Lutz Mountain Heritage Museum and the Capitol Theatre to leverage additional sources of funding for capital projects.

Ms. Duguay advised Council that with over 700 artworks in the art collection, four artworks were selected by a peer jury during the annual Juried Exhibition to be added to the City's art collection. The artworks were created by local artists: Rebecca Burke, Lydia Branch, Josette Mallet and Emily Phillips.

She provided an overview of the short term priority areas for 2018, which include:

- Completion and adoption of the Public Art Master Plan,
- A review of the Cultural Grant program
- Downtown Centre Plaza Public art
- Cultural Mapping project

8.2 **Recommendations** – Private Session – January 15, 2018 *(if necessary)*

Motion: That Moncton City Council **approve in principle** the approach presented to City Council in Private Session of January 15, 2018, to recognize donors to the Partnership Campaign for the Moncton's Events Centre and Plaza; and

That Moncton City Council **approve** the template Donor Agreement and authorize the Mayor and City Clerk to sign all Donor Agreements in substantial conformity with the approved template, and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Turner
Seconded by: Councillor Lawrence

MOTION CARRIED

9.
REPORTS FROM CITY MANAGER/ RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 **Public Hearing –** 2018 BIA Levy – ***no objections received***

Motion:
That Moncton City Council **approve** the Downtown Moncton Centre-ville Inc. proposed levy for the year 2018, in the amount of $748,764.00;

That given no formal objections were received to the proposed budget when published, the Special Levy Rate for 2018 be established at 0.16/$100.00 of Assessment based upon projected data – 2018 Assessments; and That Moncton City Council give second and third reading to the Special Levy By-law being By-law #A-1002.17 – a By-law in Amendment of a by-law relating to the approval of the budget for Downtown Moncton Centreville Inc. and to establish a Special Business Improvement Area Levy in the City of Moncton.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

9.2 **Request for Proposal RFP17-114 –** Professional Engineering Services – Trunk Sewer Renewal – Prince Street

Motion:
1. **That** Request for Proposal #RFP17-114 – Professional Engineering Services – Trunk Sewer Renewal **be awarded** to the Proponent having received the highest score, being EXP Services Inc., for the total proposed price of $67,700.50, including H.S.T. @ 15%, and estimated disbursements.

2. It is also recommended **that** a Professional Engineering Services agreement which includes all project phases **be drafted**, and the Mayor and City Clerk **be authorized** to sign said agreement and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Deputy Mayor Leger

MOTION CARRIED

10.
READING OF BY-LAWS/ LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX
The City Clerk announced that the following by-laws will be posted on line at ' in lieu of reading them into the record at future meetings, pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act, or same can be faxed, mailed or e-mailed to interested parties at their request.

10.1 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.54 – ***First Reading (Subject to approval of item 6.2) – 329 Ryan Street***

First Reading only

10.2 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.53 – ***First Reading (Subject to approval of item 6.3) – Maplehurst Drive***

First Reading only

Pursuant to Section 15.3(a) ii (A&B) of the Local Governance Act the following by-laws were posted on the City of Moncton Internet site for the required time period specified in the Act. The by-laws receive second and third readings by title only.

10.3 **A By-Law** in Amendment of the City of Moncton Zoning By-Law, being By-Law Z-213.41 – ***Second and third readings (Subject to approval of item 6.1) – 235 Université Avenue***

Motion: That By-law Z-213.41 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Deputy Mayor Leger

MOTION CARRIED

10.4 **A By-law** in Amendment of a By-Law Relating to the approval of the Budget for Downtown Moncton CentreVille Inc. and to Establish a Special Business Improvement Area Levy in the City of Moncton, being By-Law A-1002.17 – ***Second and third readings (Subject to approval of item 9.1)***

Motion: That By-law A-1002.17 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor McKee
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

10.5 **A By-Law** in Amendment of a By-Law Relating to the Regulation of Traffic and Parking in the City Of Moncton, being By-Law T-310.29 – ***Second and third readings***

Motion: That By-law T-310.29 be Ordained and Passed and the Mayor and City Clerk be authorized to sign same and affix the Corporate Seal of the City of Moncton thereto.

Moved by: Councillor Lawrence
Seconded by: Councillor Boudreau

MOTION CARRIED

11.
MOTIONS AND RESOLUTIONS/ MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

11.1 **Resolution** – Granite Drive

Motion:
That the final amendment to the resolution of Moncton City Council at the meeting of December 18, 2017 pertaining to the location of Granite Drive namely:

"That the motion be amended to reflect the name allée Granit Drive and that the required process to add it to the City of Moncton name bank, if required, be carried out"

be rescinded.

Moved by: Councillor Boudreau
Seconded by: Councillor Turner

MOTION CARRIED

12.
APPOINTMENTS TO COMMITTEES/ NOMINATIONS À DES COMITÉS

13.
ADJOURNMENT/ CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : That the meeting **be adjourned**.

Moved by: Councillor Boudreau

.....	**…….**
Dawn Arnold	**Barbara A. Quigley**
MAYOR	**CITY CLERK & DIRECTOR OF LEGISLATIVE SERVICES**

/8:00 p.m.

/smm

Salle du Conseil
Hôtel de ville
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Le 15 janvier 2018
17 h

P R O C È S V E R B A L – SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mayor Dawn Arnold, mairesse
Pierre Boudreau, conseiller
Greg Turner, conseiller
Paulette Thériault, conseillère
Shawn Crossman, conseiller
Blair Lawrence, conseiller
Charles Léger, maire adjoint
Bryan Butler, conseiller
Robert McKee, conseiller
Susan Edgett, conseillère
Paul Pellerin, conseiller

ABSENT

Sont également présents :
M. Landry, directeur municipal
B. Quigley, greffière municipale et directrice des Services législatifs
D. MacLellan, directeur général, Services de protection communautaire
C. Dallaire, directrice générale, Parcs, Loisirs, Culture et Patrimoine
N. Robichaud, directeur général, Services juridiques et législatifs
J. Martin, directeur général, Services des finances et de l'administration
D. Morehouse, directeur, Travaux et services publics
L. Hansen, directrice générale, Services municipaux
B. Budd, directeur, Service d'urbanisme
I. LeBlanc, directrice, Communications municipales
J. Duguay, agente de développement culturel
N. Melanson, Communications municipales
S. Anderson, urbaniste principale, Service d'urbanisme

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion : Que l'ordre du jour de la séance ordinaire publique du 15 janvier 2018 du Conseil municipal **soit approuvé** sous réserve de ce qui suit :

- Ajout – Résolution– Promenade Granite

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller
Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Motion : Que l'ordre du jour des séances ordinaires publiques du Conseil municipal du 18 décembre 2017 **soit adopté** dans la version dans laquelle il a été publié.

Motion présentée par : Bryan Butler, conseiller
Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

4.
QUESTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL

La greffière municipale explique aux membres du Conseil municipal que le service des Événements a reçu une demande des organisateurs du Festival FLASH, qui souhaitent être exemptés pendant une heure de l'Arrêté sur la prévention du bruit. Cette demande a malheureusement été déposée alors que le Formulaire de rapport du Conseil pour la fermeture des rues avait déjà été approuvé.

Motion : Que la fermeture de la rue suivante soit autorisée afin de permettre aux organisateurs du Festival FLASH de présenter leur événement comme prévu :

- fermeture complète de la rue Main, à partir de la rue Church jusqu'à la rue Alma, le samedi 3 février à 11 h jusqu'au dimanche 4 février à 1 h.

Que l'exemption suivante en vertu de l'Arrêté sur la prévention du bruit soit autorisée afin de permettre que le Festival FLASH se déroule comme prévu :

- exemption en vertu de l'Arrêté sur la prévention du bruit à partir de 23 h le samedi 3 février 2018 jusqu'à 0 h (minuit) le dimanche 4 février 2018, dans le cadre d'un événement hivernal tenu à la Place Assomption, sur la rue Main.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller
Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

5.
PRÉSENTATIONS, PÉTITIONS ET INTERVENTIONS PUBLIQUES

5.1 **Présentation** – Compte rendu de la campagne Centraide 2017 – Kirk Muise, président de la campagne
M. Muise comparaît devant le Conseil afin de présenter le compte rendu de la campagne Centraide 2017, qui a été lancée aujourd'hui et qui dure jusqu'au 28 février 2018. L'objectif est de susciter un élan de générosité dans la collectivité. Jusqu'à maintenant, la campagne accuse un retard de 90 000 $ sur l'objectif de 2,5 M$.

En atteignant son objectif, Centraide pourra offrir, à ses partenaires communautaires, le financement auquel ils s'attendent. En 2018, Centraide financera 27 programmes assurés par 24 organismes dans la collectivité.

M. Muise remercie la Ville de Moncton de son soutien indéfectible dans le cadre de la campagne Centraide.

5.2 **Présentation** – Gestion des routes en hiver et du déneigement – Don Morehouse, directeur, Travaux publics

M. Morehouse donne un aperçu des activités de la Ville de Moncton dans la gestion des routes en hiver et du déneigement. Il précise que l'administration est au courant des frustrations qu'éprouvent les citoyens en raison de l'état des routes dans les dernières semaines.

M. Morehouse donne un aperçu des Procédures d'exploitation appliquées par la Ville. Ces procédures comportent trois phases différentes.

Phase de la préparation –
Cette phase dure toute l'année. Elle porte sur l'acquisition, l'entretien et l'étalonnage de l'équipement, la formation du personnel, l'adoption des nouvelles technologies, l'examen des trajets, les entretiens avec d'autres municipalités, la livraison des matériaux au dôme, et ainsi de suite. Le dôme permet de stocker environ 10 000 tonnes de sel. On a adopté et passé en revue la politique sur la gestion du sel pour veiller à ce que les rues et les routes restent sécuritaires. Cette politique tient également compte des répercussions environnementales de l'épandage du sel sur nos routes. Le service travaille en étroite collaboration avec l'équipe des communications pour s'assurer que le public est au courant de l'état des routes et de leur déneigement.

M. Morehouse fait savoir qu'avant et pendant les tempêtes, on tient compte de plusieurs facteurs essentiels, notamment en surveillant la température et les précipitations, les points de rosée, les tournées, et ainsi de suite.

Phase de l'intervention –
M. Morehouse explique que cette phase peut changer en fonction des différents types de tempêtes ou de précipitations. Du point de vue des routes, les services sont assurés selon une approche en deux volets. Le premier volet porte sur 515 km de routes sur le territoire de la Ville : on fait alors appel à 18 équipes et à trois entrepreneurs, qui utilisent 13 camions épandeurs de sel et engins de déneigement. Pendant la tempête, on fait appel au deuxième volet de l'approche : les entrepreneurs de la Ville commencent à déneiger les 583 kilomètres de voies restants sur les routes. À nouveau, les communications représentent un aspect essentiel du processus. M. Morehouse explique que le personnel a suivi une formation croisée pour faire fonctionner l'équipement, ce qui permet de mieux maîtriser les quarts de travail et de bien utiliser le matériel.

Il explique que la Ville est dotée d'une norme de service, adoptée par le Conseil en 2012 et qui fait état des niveaux de service selon la classification des routes. En général, pour ce qui est des autoroutes et des artères principales (chemin Mountain et boulevard Wheeler), l'objectif est de dégager complètement la surface des routes dans un délai de 24 heures. En ce qui concerne les routes collectrices (promenade Evergreen et toutes les rues locales), l'objectif consiste à dégager complètement une voie centrale dans les 24 heures.

Phase du rétablissement –
M. Morehouse fait savoir que cette phase porte sur les autres opérations de déneigement des routes. On passe en revue les trottoirs, les bornes-fontaines, la neige à transporter, le sel et le sable au besoin, les réparations à apporter à l'équipement, en plus de faire le point sur le déroulement des opérations pendant les tempêtes. Les activités de communications se poursuivent pendant cette phase.

M. Morehouse fait savoir qu'il y a toujours des facteurs qui peuvent modifier le plan. Il en donne quelques exemples :

- la situation actuelle du réseau routier au début d'une tempête : neige damée, surface glacée, application de saumure et température (les températures froides empêchent d'utiliser la saumure);
- la date et la durée de la tempête;
- le type de précipitations : neige, glace, verglas, grésil ou grêle, ou tous ces types de précipitations à la fois.

M. Morehouse explique que l'on tient alors compte de tous les facteurs qui se produisent pendant les tempêtes avant de prendre une décision sur la marche à suivre. Durant chaque tempête, les opérations peuvent se dérouler différemment, selon la nature des précipitations.

M. Morehouse fait observer que cette année, la Ville n'est plus en mesure d'acheter le sel voulu dans la région de Sussex. Nous avons pu acheter une provision de sel par l'entremise de Windsor Salt, fournisseur du ministère du Transport et de l'Infrastructure. À l'origine, la Ville a fait l'acquisition de ce produit et l'a utilisé; or, les conducteurs des camions épandeurs ont fait savoir qu'à leur avis, lorsqu'il fait plus froid, le sel ne semble pas avoir le même effet ni la même efficacité que le sel utilisé auparavant. La Ville a donc fait appel à un autre fournisseur, pour acheter plus de 800 tonnes de sel. Le fournisseur est prêt à travailler en collaboration avec la Ville pour apporter une solution au problème, et dans un proche avenir, on procédera à des essais comparatifs pour s'assurer que le produit répond aux besoins de salage des routes. Tous les résultats des essais portant sur le sel utilisé par la Ville et tous les essais effectués dans d'autres collectivités qui salent leurs routes sont comparables et respectent les normes de l'ASTM. Il précise bien que la Ville continuera de faire appel au deuxième fournisseur tant que l'administration sera persuadée que le sel réagit bien. Il précise que la Ville n'a pas acheté d'équipement neuf depuis la dernière saison. La norme de service n'a pas changé cette année. On a constaté, pendant la formation du personnel et grâce à l'examen de la situation, qu'il ne faut utiliser la saumure que si les conditions le permettent.

Paul Pellerin, conseiller, fait savoir qu'en 2017, la Ville de Moncton compte 550 kilomètres de routes comparativement à 482 kilomètres en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 14,5 % du kilométrage des routes; toutefois, le tonnage n'a pas augmenté. Il estime donc que la norme de service offerte n'est plus la même, puisque le tonnage n'a pas augmenté. Pour répondre au commentaire de M. Pellerin, M. Morehouse fait savoir que les appareils de captage DICKEY-john et les systèmes d'ouverture des portails communiquent entre eux, ce que le conducteur du camion peut contrôler. M. Morehouse donne un aperçu du fonctionnement de ces systèmes. Pour répondre à la question de M. Pellerin, qui souhaite savoir comment s'y prend la Ville pour surveiller la réduction de 100 000 $ des achats de sel, M. Morehouse indique que cette réduction est le résultat de la tendance constatée dans les dernières années, puisqu'il n'est pas nécessaire d'épandre autant de sel dans les rues de la Ville.

M. Pellerin se dit également inquiet de constater qu'on attend de déneiger les rues, surtout lorsqu'une tempête se produit pendant les heures normales : la circulation automobile sur les routes a pour effet de damer la neige, qui devient glacée. M. Pellerin suggère de sortir plus rapidement qu'on le fait à l'heure actuelle les déneigeuses et les camions épandeurs de sel pour déblayer les routes. Il fait savoir qu'à son avis, le niveau de service a baissé cette année.

Bryan Butler, conseiller, précise qu'il est essentiel que la Ville de Moncton se charge de corriger le problème. Il demande à l'administration de se pencher sur le processus mis en œuvre et de soumettre une solution au Conseil le plus tôt possible.

Charles Léger, maire adjoint, estime que le salage et le sablage des rues de la Ville se déroulent différemment cette année. Il semble y en avoir beaucoup moins. Il a constaté que les camions ne déneigeaient que la voie du centre. Il est convaincu que le système doit être modifié.

M. Landry, directeur municipal, fait savoir que l'administration a passé en revue les commentaires qui lui ont été adressés afin de tirer une conclusion sur ce qui s'est produit pendant cette tempête en particulier et que l'on tiendra des dialogues sur les niveaux de service en 2018. Il sera question non seulement du déneigement et de la gestion du sel, mais aussi du traçage des lignes à la peinture et du balayage des rues, entre autres. Il répète que la sécurité publique est la priorité absolue de la Ville et que si on a besoin de fonds, les réserves auxquelles on peut faire appel sont nombreuses.

Pour répondre à la question de Shawn Crossman, conseiller, M. Morehouse fait savoir que la Ville produit sa propre saumure et qu'elle peut en stocker un volume pouvant atteindre 30 000 litres. La saumure est considérée comme un moyen préventif; il s'agit d'une norme courante dans l'industrie. À l'heure actuelle, la Ville fait de plus en plus appel à ce produit et se dotera d'un nouveau réservoir de saumure.

À titre d'information, M. Paul Pellerin, conseiller, rappelle aux citoyens que la Ville de Moncton a des réserves qui totalisent 40 M$ ce qui, à 1,5 % d'intérêts, rapporterait 600 000 $. Il fait savoir qu'à son avis, le Conseil municipal et l'administration auraient pu consacrer ces 600 000 $ à l'amélioration des niveaux de service et acheter de l'équipement supplémentaire sans augmenter le taux d'imposition.

Autres présentations

5.3 **Présentation** – La Nuit la plus froide de l'année – Cathy Manuel et Mel Kennah
Mlle Manuel et M. Kennah comparaissent devant le Conseil pour parler des services offerts par Youth Impact Jeunesse. Des campagnes de financement comme la Nuit la plus froide de l'année permettent de financer ces différents services. Cette année, la marche se déroulera le 24 février 2018. Youth Impact Jeunesse s'attend à ce que 50 équipes s'inscrivent cette année et a fixé à 80 000 $ son objectif de financement.

Tous deux remercient la Ville de Moncton de son soutien indéfectible dans le cadre de l'événement et souhaitent qu'une équipe de City Slickers s'inscrive de nouveau cette année.

5.4 **Présentation** – Micromaisons – Michael Tessier
M. Tessier comparaît devant le Conseil municipal pour parler du lancement du mouvement des Micromaisons à Moncton. Ce mouvement a permis de résoudre certains problèmes d'itinérance dans des municipalités un peu partout aux États-Unis.

M. Budd fait savoir que le mouvement des Micromaisons devrait respecter les codes du bâtiment du Canada, l'arrêté de zonage et les modifications apportées par la CSA afin de constituer une collectivité. Bryan Butler, conseiller, demande au directeur municipal de se pencher sur les formalités à accomplir pour fonder, à Moncton, un mouvement Tiny House et d'en rendre compte au Conseil municipal.

6.
QUESTIONS D'URBANISME

6.1 **Audience publique** – 235, avenue Université – ***aucune opposition déposée***

Pierre Boudreau, conseiller, s'absente de la séance.

M. Budd fait savoir au Conseil que l'objectif de la séance est de tenir une audience publique pour le projet d'aménagement proposé au 235, avenue Université. Il fait savoir qu'aucune opposition n'a été déposée.

Le promoteur demande de rezoner la propriété (NID 7063238), qui appartient actuellement à la zone 3 (habitation multifamiliales) pour en faire une propriété de la zone MU (zone d'usages mixtes) afin de permettre de construire un complexe polyvalent, constitué de cliniques médicales au rez-de-chaussée et de logements au deuxième et au troisième niveaux.

Le Comité consultatif d'urbanisme propose que le Conseil approuve ce projet d'aménagement en imposant plusieurs conditions. Une deuxième et une troisième lectures du projet se tiendront pendant la séance du Conseil dans la soirée.

Motion : Que le Conseil **aille de l'avant** avec la demande de rezonage sous réserve des conditions suivantes :

1) une clôture opaque doit être construite et être entretenue le long du tracé sud et du tracé est du lot. Cette clôture devrait être construite en bois naturel, pour s'harmoniser avec le paysage environnant;
2) il faudrait conserver, dans toute la mesure du possible, les arbres existants à l'arrière de la propriété, ou les remplacer s'ils sont endommagés;
3) au moins 15 places de stationnement, ainsi que deux places sans obstacles, doivent être aménagées sur les lieux;
4) les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant généralement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
5) le dépôt de garantie de 1 000 $, obligatoire pour une convention de rezonage conditionnelle et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l'enregistrement.

Motion présentée par : Paulette Thériault, conseillère
Motion appuyée par : Shawn Crossman, conseiller

MOTION ADOPTÉE

6.2 **Nouvelle demande de rezonage** – 329, rue Ryan

Le Service d'urbanisme a reçu la demande de rezonage de M. Phil Couture, de PVC Home Builders, qui l'a déposée au nom de Frank et Merle Holland, propriétaires fonciers; la demande porte sur le rezonage du 329, rue Ryan, qui appartient actuellement à la zone R-2 (habitations de deux logements) pour en faire une propriété de la zone P-1 (usage communautaire) afin de permettre d'aménager une garderie à but lucratif.

Le demandeur propose de construire une garderie permettant d'accueillir environ 140 enfants de familles francophones dans le secteur nord de Moncton. Cette garderie s'adressera aux enfants d'âge préscolaire et accueillera d'autres enfants à la fin de leur journée scolaire. Des habitations unifamiliales bordent le lot à l'est et à l'ouest et deux maisons jumelées jouxtent le lot à l'arrière dans le sens nord. Tous les lots voisins appartiennent à la zone R2 (habitations de deux logements). Le bâtiment abritant la garderie aura un seul niveau.

Pierre Boudreau, conseiller, regagne son fauteuil.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton **aille de l'avant** avec la modification de l'Arrêté de zonage, soit l'Arrêté Z-213.54 et :

1) soumette à une première lecture la modification de l'Arrêté de zonage Z-213.54;
2) tienne une séance publique le 20 février 2018;
3) soumette au Comité consultatif d'urbanisme l'Arrêté Z-213.54 pour qu'il puisse faire par écrit ses commentaires.

Si cette demande de rezonage est approuvée, elle devrait faire l'objet d'une convention de zonage conditionnelle, sous réserve des conditions suivantes :

1) il faut conserver une marge de retrait minimum de cinq mètres le long de la limite est de la propriété, à l'endroit où le terrain de jeux jouxte la résidence dans le sens est;
2) la clôture écran qui longe les limites de la propriété sur les côtés et à l'arrière doit être construite en bois;
3) les travaux d'aménagement doivent être menés en respectant essentiellement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
4) le dépôt de garantie de 1 000 $, obligatoire pour une convention de rezonage conditionnelle, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l'enregistrement.

Motion présentée par : Robert McKee, conseiller
Motion appuyée par : Susan Edgett, conseillère

MOTION ADOPTÉE

6.3 **Nouvelle demande de rezonage** – NID 70629274 et partie du NID 70627344 à la hauteur de la promenade Maplehurst

Le Service d'urbanisme a reçu la demande de J.R Daigle Engineering Ltd., qui l'a déposée au nom de Paul Arsenault, de Mountain Way Developments Inc. pour le rezonage du NID 70629274 et d'une partie du NID 70627344, à la hauteur de la promenade Maplehurst, pour faire de cette propriété de la zone R2 (habitations bifamiliales) une propriété de la zone R3 (habitations multifamiliales), de la zone RM (zone résidentielle mixte) et de la zone P1 (usage communautaire). L'objectif du rezonage consiste à aménager un nouveau complexe résidentiel polyvalent, ainsi qu'une nouvelle école intermédiaire publique.

La proposition prévoit différents nœuds de logements, à savoir un nœud d'habitations multifamiliales de densité moyenne ou élevée, un nœud de maisons en rangée de densité moyenne, un nœud de maisons en rangée haut de gamme pour retraités et d'un seul niveau, un grand nombre d'habitations unifamiliales (dont certaines seront des propriétés riveraines), ainsi qu'une garderie, une nouvelle école publique et un réseau de sentiers sillonnant l'ensemble du secteur. La zone R2 existante (habitations bifamiliales) permettra également de construire des habitations bifamiliales (par exemple, des duplex et des maisons jumelées).

L'administration du Service d'urbanisme recommande d'autoriser ce projet d'aménagement en imposant plusieurs conditions.

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton **aille de l'avant** dans la modification de l'Arrêté de zonage Z-213.53 et :

1) que le Conseil tienne la première lecture de la modification de l'Arrêté de zonage Z-213.53;
2) qu'une audience publique se tienne le 20 février 2018;
3) que l'Arrêté Z-213.53 soit soumis au Comité consultatif d'urbanisme pour qu'il puisse faire par écrit ses commentaires.

La demande de rezonage, si elle est approuvée, devrait faire l'objet d'une convention de zonage conditionnelle, sous réserve des conditions suivantes :

1) toutes les conditions du Certificat de détermination de l'évaluation des répercussions environnementales doivent être respectées et approuvées avant de délivrer le permis de construire et d'aménagement;
2) un plan détaillé de gestion des eaux pluviales pour l'ensemble du projet d'aménagement, prévoyant un bassin naturalisé de rétention des eaux pluviales, doit être établi et intégré dans la convention de lotissement avant d'effectuer des travaux de construction dans le cadre de ce projet d'aménagement;
3) les arbres existants longeant le sentier nord-ouest ne doivent pas être endommagés pendant les travaux;
4) les rigoles de drainage doivent être entièrement aménagées sur le domaine privé;
5) on ne doit pas abattre ni endommager les arbres sur un terrain appartenant à la Ville et d'utilité publique pendant les travaux de construction des rigoles sur le domaine privé;
6) un trottoir ou un sentier polyvalent doit être aménagé dans l'emprise municipale du côté nord de la future rue C entre le sentier d'utilité publique et l'intersection de la future rue B;
7) les travaux d'aménagement doivent se dérouler en respectant généralement les plans et les dessins présentés dans l'annexe B;
8) le dépôt de garantie de 1 000 $, obligatoire pour une convention de rezonage conditionnelle, et les droits relatifs au registre des arrêtés doivent être acquittés avant l'enregistrement.

Motion présentée par : Bryan Butler, conseiller
Motion appuyée par : Robert McKee, conseiller

M. Budd fait savoir que les promoteurs ont procédé à une étude de la circulation automobile, qui n'a pas révélé de problème.

Paul Pellerin, conseiller, demande si on achètera cette année une déneigeuse à trottoirs en raison de la construction de la nouvelle école dans le secteur. M. Landry, directeur municipal, fait savoir que l'équipe de direction se penche actuellement sur la viabilité de cette opération d'achat au cours de l'exercice financier actuel.

Blair Lawrence, conseiller, demande si on prévoit d'intégrer des trottoirs dans le quartier. M. Morehouse fait savoir que le service de l'Ingénierie tâche d'intégrer ces trottoirs dans les nouveaux projets d'aménagement. Il fait aussi observer qu'on donnera au Conseil municipal d'autres détails sur la question à une date ultérieure.

Blair Lawrence, conseiller, demande si on a procédé à une analyse des coûts pour établir la comparaison entre les rues plus larges et les trottoirs intégrés. Il demande que le service de l'Ingénierie établisse cette comparaison et fasse savoir au Conseil s'il s'agit d'une option économique et viable.

MOTION ADOPTÉE

6.4 **Plan provisoire** – Modification du lotissement de Caledonia Industrial Estates (sud)

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton :

- sanctionne l'emplacement de la rue Price (voie publique);
- sanctionne l'emplacement de la rue Loostouk (voie publique);
- sanctionne l'emplacement de la rue De Fiedmont (voie publique);
- sanctionne l'emplacement de deux rues futures;
- sanctionne l'emplacement du terrain d'utilité publique conformément au plan.

Sous réserve des conditions suivantes :

- les rues et les services doivent être conçus et réalisés conformément aux normes actuelles de lotissement de la Ville de Moncton;
- le ministre du Transport et de l'Infrastructure du Nouveau-Brunswick approuve un accès d'urgence à la route Transcanadienne (route 2);
- la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada doit approuver l'embranchement ferroviaire de la rue Price;
- la réfection de la rue Price et des intersections de la promenade Elmwood, dont fait état l'étude de la circulation, doit être assurée par Développement industriel de Moncton Ltée selon le prix indiqué, dans le cadre de la première phase de la construction.

Motion présentée par : Paulette Thériault, conseillère
Motion appuyée par : Pierre Boudreau, conseiller

MOTION ADOPTÉE

6.5 **Appellation de l'ovale de l'esplanade** – complexe au centre-ville

Motion : Que le Conseil municipal :

1- **approuve** l'intégration du toponyme « Ian Fowler » dans la banque de toponymes, conformément à la politique;
2- **approuve** l'emploi du toponyme « Ian Fowler » pour le nouvel anneau de rassemblement en construction sur l'esplanade du complexe au centre-ville.

Motion présentée par : Blair Lawrence, conseiller
Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

7.
EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

Pierre Boudreau

- Il fait un retour sur les succès remportés par le Conseil dans l'année 2017. À son avis, 2018 sera une année tout aussi fructueuse, voire meilleure pour la Ville de Moncton.

Paulette Thériault

- Elle souhaite à tous les citoyens du quartier 1 une très bonne année.
- Elle rappelle l'importance d'inclure, dans le plan d'aménagement du centre-ville, la rue Botsford comme *secteur artistique et culturel*.
- Elle parle de la nouvelle vocation de l'ancienne ancienne école secondaire Moncton High et souhaite à Heritage Developments de réussir dans ce projet.
- Elle parle de la Conférence de la Fiducie nationale consacrée au patrimoine, qui se tiendra au Nouveau-Brunswick en 2018.
- Elle remercie l'équipe MH35 de ses efforts indéfectibles dans le dossier de l'ancienne école secondaire Moncton High.

Blair Lawrence

- Il félicite l'équipe de squash de Moncton pour sa victoire remportée dans le Cadre du Championnat canadien des maîtres la fin de semaine dernière.
- Il invite les citoyens à assister à un match du Moncton Magic; il s'agit d'un spectacle divertissant pour toute la famille.

Susan Edgett

- Janvier est le mois de la sensibilisation à la maladie d'Alzheimer.

Paul Pellerin

- Il remercie et félicite Charles Burrell à l'occasion du quatrième anniversaire du projet Humanity.

Dawn Arnold

- Elle remercie tous les membres du personnel de la Ville d'avoir tout mis en œuvre pour assurer la sécurité des citoyens de Moncton pendant les conditions météorologiques qui n'ont pas cessé de changer récemment.
- Elle remercie tous les citoyens qui ont pris le temps de nettoyer les bassins de rétention et qui ont signalé les problèmes durant les récentes tempêtes.
- La Ville connaît actuellement un essor fulgurant. Elle donne des statistiques sur les permis de construire et sur la croissance économique.
- Elle parle des nombreux emplois offerts actuellement dans la région du Grand Moncton et dit espérer qu'on pourra de nouveau attirer, dans leur ville natale, les jeunes adultes qui habitent actuellement dans d'autres villes, en plus d'accueillir les nouveaux arrivants dans notre magnifique ville.
- Elle parle du rapport sur le logement abordable.
- Elle parle des nombreux événements et travaux qui se dérouleront en 2018.

8.
RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS DES COMITÉS ET RÉUNIONS À HUIS CLOS

8.1 **Présentation** – Rapport annuel du Conseil culturel au Conseil municipal de Moncton –Kim Rayworth, co-président, et Joanne Duguay, agente de développement culturel

Mlle Duguay donne au Conseil un aperçu de la composition du comité.

Mme? Rayworth donne les grandes lignes des rouages du Conseil culturel. L'année a été fertile en activités; toutefois, certains projets et certaines réalisations méritent une mention particulière. Ainsi :

- la Ville de Moncton a mérité le Prix d'excellence du Réseau des villes créatives du Canada dans le domaine de la planification culturelle pour son Plan culturel de 2016-2026;
- Peter Powning, artiste de la localité, s'est vu confier la réalisation du projet d'art public pour l'esplanade du complexe au centre-ville;

- Réseau des villes créatives du Canada – Prix d'excellence dans la planification culturelle;
- Commande d'une œuvre d'art publique pour l'esplanade du complexe au centre-ville;
- embauche d'un nouveau directeur de la culture et du patrimoine à la Place Resurgo.

Le Plan culturel de 2016-2026 et son plan de mise en œuvre et d'action comprennent les nouveaux thèmes et les nouvelles activités stratégiques ci-après :

- investissements culturels;
- infrastructure;
- patrimoine;
- activités culturelles;
- identité culturelle.

Dans l'ensemble, 55 organismes à but non lucratif de la localité ont reçu des subventions de 900 000 $ de la Ville, ce qui donne à ces groupes l'occasion de présenter des activités et des événements durant toute l'année, par exemple le Festival Inspire, les Jeux des Highlands et de nombreux concerts et pièces de théâtre. Les subventions de base, majeures et pluriannuelles permettent à des organismes comme le Musée du patrimoine de Lutz Mountain et le Théâtre Capitol de faire appel à d'autres sources de financement pour leurs projets d'infrastructure.

Mlle Duguay fait savoir au Conseil qu'un jury d'artistes retenu quatre œuvres d'art, parmi les 700 œuvres de la collection artistiques, pendant l'exposition-concours annuelle jugée, et que ces œuvres viendront enrichir la collection d'œuvres d'art de la Ville. Ces quatre œuvres d'art ont été créées par des artistes locaux, soit Rebecca Burke, Lydia Branch, Josette Mallet et Emily Phillips.

Elle donne un aperçu des activités prioritaires à court terme pour 2018, à savoir :

- l'établissement et l'adoption du Plan directeur d'art public;
- l'examen du programme des subventions culturelles;
- le projet d'œuvres d'art publiques de la place du complexe au centre-ville;
- le projet de cartographie culturelle.

8.2 **Recommandations** – Séance à huis clos – le 15 janvier 2018 *(au besoin)*

Motion : Que le Conseil municipal de Moncton **approuve en principe** l'approche présentée au Conseil municipal à l'occasion de la séance à huis clos du 15 janvier 2018 pour rendre hommage aux donateurs dans le cadre de la Campagne du partenariat pour le complexe au centre-ville et la place de Moncton;

Que le Conseil municipal de Moncton **approuve** le modèle de convention à conclure avec les donateurs et autorise la mairesse et la greffière municipale à signer toutes les conventions conclues avec des donateurs, en respectant essentiellement le modèle approuvé, et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Greg Turner, conseiller
Motion appuyée par : Blair Lawrence, conseiller

MOTION ADOPTÉE

9.
RAPPORTS DU DIRECTEUR MUNICIPAL

9.1 **Audience publique** – Droits de la ZAA 2018 – ***aucune opposition déposée***

Motion :
Que le Conseil municipal de Moncton **approuve** les droits proposés de 748 764,00 $ de Downtown Moncton Centreville Inc. pour l'année 2018;

Que puisqu'aucune opposition formelle n'a été déposée contre le budget proposé lorsqu'il a été publié, le taux d'imposition spécial pour 2018 soit fixé à 0,15 par tranche de 100,00 $ de l'évaluation d'après les données projetées pour les évaluations de 2018; et que le Conseil municipal de Moncton soumette à une deuxième et à une troisième lectures l'Arrêté sur les droits spéciaux, soit l'Arrêté n^o^ A-1002.17 (Arrêté modifiant l'arrêté réglementant l'approbation du budget de Downtown Moncton Centreville Inc.) de même qu'un taux spécial d'imposition soit établi pour la zone d'amélioration des affaires (ZAA) sur le territoire de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller municipal
Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

9.2 **Demande de propositions DDP17-114** –Services professionnels d'ingénierie– Renouvellement du collecteur principal de la rue Prince

Motion :

3. **Que** le contrat de la demande de propositions n° DDP17-114 (Services professionnels d'ingénierie – Réfection du collecteur principal) **soit attribué** au proposant le mieux coté, soit EXP Services Inc., pour le prix total proposé de 67 700, 50 $, dont la TVH de 15 %, et pour les débours estimatifs.

4. Il est également recommandé **de rédiger** l'ébauche d'une convention de services professionnels d'ingénierie portant sur toutes les phases du projet et d'**autoriser** la mairesse et la greffière municipale à signer ladite convention et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Blair Lawrence, conseiller
Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

10.
LECTURE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX
La greffière municipale annonce que les arrêtés suivants seront publiés en ligne sur au lieu d'être lus à l'occasion des prochaines séances, conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale ou qu'ils peuvent être adressés aux parties intéressées, à leur demande, par télécopieur, par la poste ou par courriel.

10.1 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton soit l'Arrêté Z-213.54 – ***première lecture (sous réserve de l'approbation de l'article 6.2) – 329, rue Ryan***

Première lecture seulement

10.2 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-213.53 – ***première lecture (sous réserve de l'approbation de l'article 6.3) – promenade Maplehurst***

Première lecture seulement

Conformément à l'article 15.3(a) ii (A et B) de la Loi sur la gouvernance locale, *les arrêtés suivants ont été publiés sur le site Internet de la Ville de Moncton pour une durée obligatoire précisée dans la Loi. Ces arrêtés ont été soumis à une deuxième et à une troisième lectures pour le titre seulement.*

10.3 **Arrêté** portant modification de l'arrêté de zonage de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté Z-213.41 – ***deuxième et troisièmes lectures (sous réserve de l'approbation de l'article 6.1) – 235, avenue Université***

Motion : Que l'Arrêté Z-213.41 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Blair Lawrence, conseiller
Motion appuyée par : Charles Léger, maire adjoint

MOTION ADOPTÉE

10.4 **Arrêté** portant modification de l'arrêté relatif à l'approbation du budget de Downtown Moncton Centreville Inc. et de l'établissement d'une contribution spéciale pour la zone d'amélioration des affaires de la Ville de Moncton, soit l'Arrêté A-1002.17 – ***deuxième et troisièmes lectures (sous réserve de l'approbation de l'article 9.1)***

Motion : Que l'Arrêté A-1002.17 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Robert McKee, conseiller
Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller

MOTION ADOPTÉE

10.5 **Arrêté** portant modification d'un arrêté réglementant la circulation et le stationnement dans la Ville de Moncton, soit l'Arrêté T-310.29 – ***deuxième et troisième lectures***

Motion : Que l'Arrêté T-310.29 soit sanctionné et adopté et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à le signer et à y apposer le sceau de la Ville de Moncton.

Motion présentée par : Blair Lawrence, conseiller
Motion appuyée par : Pierre Boudreau, conseiller

MOTION ADOPTÉE

11.
MOTIONS ET RÉSOLUTIONS

11.1 **Résolution –** allée Granite

Motion :
Que la modification définitive apportée à la résolution du Conseil municipal de Moncton à la séance du 18 décembre 2017 et se rapportant à l'emplacement de la promenade Granite, à savoir :

« Que la motion soit modifiée pour tenir compte de l'appellation Allée Granite Drive et que le processus obligatoire pour ajouter cette appellation dans la banque de toponymes de la Ville de Moncton, le cas échéant, soit exécuté »,

soit abrogé.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller municipal
Motion appuyée par : Greg Turner, conseiller municipal

MOTION ADOPTÉE

12.
NOMINATIONS À DES COMITÉS

13.
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Motion : Que la séance **soit levée**.

Motion présentée par : Pierre Boudreau, conseiller

.....	**…….**
Dawn Arnold	**Barbara A. Quigley**
MAIRESSE	**GREFFIÈRE MUNICIPALE ET DIRECTRICE DES SERVICES LÉGISLATIFS**

/20 h

/smm